

## Législation funéraire : les fondamentaux

### MODALITES PRATIQUES

**Formation réservée aux collectivités et établissements territoriaux**

**Modalités :** Formation en présentiel

**Public :** Agents en charge des affaires générales, des cimetières, secrétaires généraux de mairie, policiers municipaux

**Lieu :** Centre de Gestion 22 – Eleusis 2 - PLERIN

**Dates :** 19 et 20 juin 2025

**Horaires :** 9 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h

**Durée :** 2 journées  
(14 heures)

**Tarif :** 352 € par participant  
Déjeuner(s) compris

### Objectifs

- ◆ Connaître la législation et la réglementation en matière de funéraire,
- ◆ Maîtriser les modalités de contrôle des opérations funéraires,
- ◆ Sécuriser les procédures et les pratiques de sa collectivité.

### Prérequis

- ◆ Cette formation ne nécessite pas de prérequis

### Moyens et méthodes pédagogiques

- ◆ Séquence en salle de formation équipée
- ◆ Apports théoriques et méthodologiques
- ◆ Cas pratiques
- ◆ Dossiers pédagogiques remis aux stagiaires

### Effectif maximum

- ◆ 15 participants

### Profil de l'intervenant

- ◆ Formatrice spécialiste de la législation funéraire

### Modalités d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluations des connaissances et/ou mises en pratique pendant la formation
- ◆ Auto-évaluation à l'issue

### Suivi et évaluation de la formation

- ◆ Feuilles d'émargement
- ◆ Questionnaire de satisfaction
- ◆ Tour de table

### Validation de la formation

- ◆ Attestation de présence
- ◆ Attestation de fin de formation

## PROGRAMME

### Le cadre juridique.

- La loi du 8 janvier 1993,
- La loi du 19 décembre 2008,
- La loi du 21 février 2022

### Le contexte funéraire actuel.

### Les pouvoirs de police du Maire.

### Les opérations consécutives au décès :

- Les déclarations préalables,
- La surveillance des opérations funéraires,
- Les autorisations diverses.

### La gestion et l'organisation du cimetière :

- Les emplacements traditionnels,
  - Terrain commun,
  - Terrain concédé,
  - Reprises administratives de sépultures,
- Le site cinéraire.

### Le règlement municipal des cimetières.

### Les documents liés aux opérations :

- D'inhumation de cercueil ou d'urne,
- De dispersion de cendres,
- D'exhumation à la demande de la famille.

### Visite d'un cimetière.

### INSCRIPTION

Adresser le bulletin d'inscription complété et signé au plus tard dans les deux jours précédant la formation. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée. Le bulletin d'inscription vaut bon de commande.

### ACCESSIBILITE

Nous pouvons mettre en place des aménagements spécifiques pour faciliter l'accueil des agents en situation de handicap sur nos formations. N'hésitez pas à contacter le service formation pour nous faire part de vos besoins.

### CONTACTS

**CENTRE DE GESTION 22**  
Eleusis 2 – 1 rue Pierre et Marie Curie  
BP 417 – 22194 PLERIN CEDEX  
02 96 58 64 00 / [www.cdg22.fr](http://www.cdg22.fr)  
**Service Formation**  
02 96 58 59 73 / [formation@cdg22](mailto:formation@cdg22)